



# Association PISSOBI-LACASSAGNE

Chemin de Pissobi - 46090 Pradines

**... un quartier à la campagne**

*Pradines le 29 septembre 2006,*

**Objet :** Le mot du président

Chère Madame, Cher Monsieur,

*Après notre troisième assemblée générale début juillet et notre décision collective de nous opposer aux projets urbanistico-financiers du couple Maratuech-Coudoin, lors du courrier que je vous avais envoyé, je pronostiquais un été sans surprise en attendant la deuxième phase de notre action. Je me trompais à cette occasion, car des événements sont venus en troubler les chauds après-midi d'été.*

*En effet, comme nous l'avions analysé, la décision favorable rendue par le maire, était pour le moins curieuse voir illégale, et M. le préfet l'a ainsi confirmé en rendant un contrôle de légalité négatif et en demandant le retrait du permis, exactement comme lors du premier permis.*

*Échaudé par les décisions survenues suite aux refus de se plier aux injonctions du préfet pour le premier permis, le maire a prononcé un retrait du permis de construire, ce qui est équivalent à supprimer ce permis (celui-ci est dès lors comme n'ayant jamais existé).*

*Il pourrait vous sembler que nous ayons gagné une nouvelle fois, malheureusement c'était compter sans les fourberies du maire. En effet, alors que le 20 juillet, il signait le retrait (toutefois affublé dans le corps du texte d'un 'report' du plus curieux) et signifiait sa décision au préfet, le jour même, il signait un nouveau permis (avec le même numéro) en ajoutant simplement un engagement de la mairie concernant la mise en conformité du chemin avant le 21 juillet 2008 (engagement purement virtuel, car le projet se résume actuellement en un simple relevé de géomètre, et la procédure d'utilité publique étant encore loin...). Et curieusement, le maire s'est bien gardé de le signifier au préfet, et de redemander la conformité.*

*Conclusion de toutes ses turpitudes, nous avons donc attaqué ce permis bicéphale.*

*Comme nous l'avions envisagé, nous attaquons au fond et nous abstenons (sauf ultérieurement et en cas de besoin) de demander un référé suspension. Ce qui change par rapport à ce que nous avons envisagé est l'attaque contre les deux permis: le premier qui légalement ne devrait plus exister et le second qui ne devrait même pas exister, car il porte le même numéro. Bref cette situation inextricable nous oblige à procéder ainsi par précaution.*

*Pour ce qui est des délais, nous avons deux mois après l'envoi du recours gracieux (soit le 20 septembre) et deux mois après le nouveau permis (soit le 21 septembre). Maître Thibaud a donc préparé et notifié au maire et au demandeur du permis avant l'échéance du 21 septembre le recours au fond que nous avons engagé contre ce(s) permis de construire.*

Nous avons au préalable envoyé un courrier au préfet pour l'avertir de la situation. Nous n'avons à ce jour aucune réponse de la préfecture.

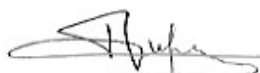
**Pour nous joindre par e/mail : [pissobi-lacassagne@wanadoo.fr](mailto:pissobi-lacassagne@wanadoo.fr)  
Le site de l'association : <http://perso.wanadoo.fr/pissobi-lacassagne>**

Maître Thibaud, nous a fait parvenir une demande de provision concernant ce recours, et nous sommes en train de préparer une grille estimative de participation comme nous l'avons fait pour le premier permis. Celle-ci vous sera envoyée dès que possible.

Je rappelle, pour les retardataires, que l'adhésion était à verser avant le 21 septembre dernier délai et que ceux-ci fassent rapidement le nécessaire avant une éventuelle résiliation.

Veillez croire, chère Madame, cher Monsieur, en l'expression de nos meilleurs sentiments.

**Le Président :**  
*Alain Aupeix*



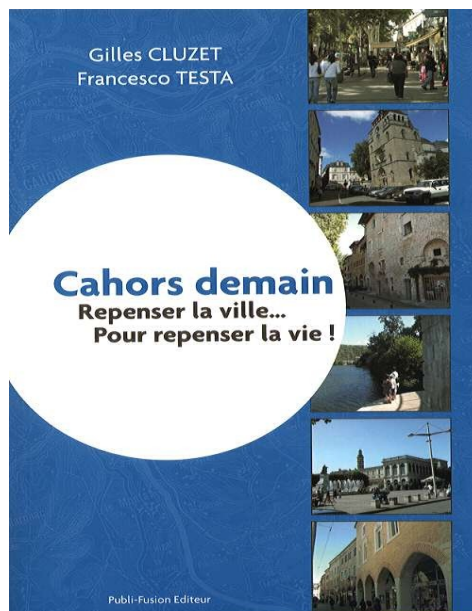
*Post-scriptum:*

*Comme vous le savez, Pissobi-Lacassagne est impliquée dans le Collectif Cahors Urbanisme Raisoné, notamment au travers de manifestations et de reportages de presse sur les problèmes urbanistiques qui se posent dans notre environnement. Deux membres très actifs de ce collectif, j'ai nommé Gilles CLUZET et Francesco TESTA, ont fait éditer un livre posant les problèmes d'urbanisme (et même un peu plus) en tâchant d'y apporter des éléments de réponse.*

*S'ils semblent s'attacher plus particulièrement aux problèmes urbains de Cahors, ils posent des problèmes qui impliquent forcément les communes riveraines, et donc Pradines.*

*Ce livre fort intéressant est disponible au prix de 15€ aux points de vente suivants:*

- ✓ *Maison de la presse*
- ✓ *Librairie Calligramme*
- ✓ *Librairie Lagarde*
- ✓ *Espace Culturel Leclerc*



**Pour nous joindre par e/mail : [pissobi-lacassagne@wanadoo.fr](mailto:pissobi-lacassagne@wanadoo.fr)  
Le site de l'association : <http://perso.wanadoo.fr/pissobi-lacassagne>**